

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 6 Septembre 2019

Présents : Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Didier LERICHE, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré, Nathalie BŒUF.

Absents : Ms Guy LABROUSSE, Thierry MERCIER, Damien LANDRY (excusés).

M. Thierry MERCIER a donné pouvoir à M. Didier BOREL.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne Ré.

Clôture CCAS : Le CCAS de FONTAINE CHALENDRAY, a été clôturé en 2001, et depuis est inactif. A la demande de la Trésorerie de Matha, il est nécessaire de reprendre une délibération, confirmant la clôture du CCAS. A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, confirme la clôture de cet organisme.

Projets éoliens : 1) LES EDUTS : la société ENERTRAG envisage d'implanter sur le territoire de la commune des Eduts, un parc éolien de 9 machines. Dans le cadre de l'enquête publique, l'avis des communes limitrophes est sollicité. Ce projet est soumis à enquête publique du 21 août au 20 septembre 2019. L'enquête développe l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension du projet.

Avec les différents moyens d'information (enquête, presse, tracts) le Conseil municipal a pris connaissance des éléments positifs et négatifs, ainsi que financiers pour ce projet.

Vote du conseil municipal : Avis défavorable : 3, Abstentions : 4.

2) ROMAIZIERES/SALEIGNES : la société FERME EOLIENNE DE ROMAIZIERES envisage d'implanter sur les territoires des communes de Romazières et Saleignes un parc éolien de 8 machines. Dans le cadre de l'enquête publique, l'avis des communes limitrophes est sollicité. Ce projet est soumis à enquête publique du 29 août au 30 septembre 2019. L'enquête développe l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension du projet.

Avec les différents moyens d'information (enquête, presse, tracts) le Conseil municipal a pris connaissance des éléments positifs et négatifs, ainsi que financiers pour ce projet.

Vote du conseil municipal : Avis défavorable : 3, Abstentions : 4.

3) COUTURE D'ARGENSON : Le Conseil Municipal est informé qu'il ne sera pas procédé au vote sur ce projet, l'enquête publique ne débutant que le 17 septembre 2019.

Changement de dénomination du Syndicat des Eaux : cette entité devient **EAU 17**, approuvé en conseil syndical du 20 Juin 2019.

Monsieur le Maire a donné lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des eaux. Vu la délibération du syndicat des eaux approuvant le changement de dénomination et la modification de l'article 3 des statuts du syndicat,

Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification :

Vote du conseil municipal : APPROUVE : 6, N'APPROUVE PAS : 1

Modification statutaire du Syndicat des eaux de la Charente Maritime : le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, de modifier ses statuts, afin que soient pris en compte : les conséquences de la loi NOTR et de la loi Ferrand, la représentation des EPCI et communes à travers des collèges, le nombre de membres du bureau, les commissions territoriales et les activités accessoires (eaux pluviales urbaines et DECI).

Après lecture de la note de synthèse, le conseil municipal : VOTE : APPROUVE : 2, N'APPROUVE PAS : 5.

Adhésion de la Ville de SAINTES à EAU 17 : Aux compétences eau potable et assainissement collectif. Le Comité du Syndicat des eaux a accepté l'adhésion de la Ville de SAINTES, pour les compétences eau et assainissement collectif, la compétence assainissement non collectif ayant déjà été transmise. Le Conseil municipal : VOTE : ABSTENTIONS : 7.

Le Maire,
Didier BOREL.